



# PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS  
CLASSÉES

## AVIS de CONSULTATION du PUBLIC



LE PRÉFET du HAUT-RHIN COMMUNIQUE

La société RHIN ALSACE a déposé une demande d'enregistrement pour un projet de construction d'un bâtiment logistique à Bartenheim (68870)

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 5 avril 2024 prescrit qu'une consultation du public sera ouverte dans la commune de Bartenheim où le dossier sera mis à la disposition du public et pourra être consulté **du 30 avril 2024 au 28 mai 2024 inclus** aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bartenheim.

Il pourra également adresser ses remarques au préfet par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture du Haut-Rhin  
Bureau des enquêtes publiques et des installations classées  
7, rue Bruat BP 10489  
68020 COLMAR Cedex

ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr)

Les remarques devront être adressées avant la fin du délai de consultation du public, **soit au plus tard le 28 mai 2024.**

Le présent avis ainsi que la demande présentée par la société RHIN ALSACE seront également consultables sur le site de la préfecture :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public>

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.